

Consultez

L'appel à propositions, le **Programme de travail** et le **Guide du candidat** sur

<http://cordis.europa.eu/fp7/dc/index.cfm?fuseaction=UserSite.FP7CallsPage>
à la rubrique « **Ideas** »

Le site du Conseil européen de la recherche

<http://erc.europa.eu/>

Le site du PCN ERC

<http://www.eurosfaire.prd.fr/7pc/erc>

Contact

Le Point de contact national pour le
Conseil européen de la recherche

pcn-erc@cnrs-dir.fr

**Membres du Point de contact national
pour le Conseil européen de la recherche**



Appel Subventions ERC "STARTING GRANTS 2011" Pour des projets de recherche exploratoire 7^{ème} PCRD Conseil européen de la recherche

- ✚ Financement de projets **individuels** de **recherche exploratoire** dans **tous les domaines** de la science et de la technologie.
- ✚ **Montant de la subvention** : jusqu'à **1 500 000 €** pour 5 ans (et jusqu'à **2 000 000 €** si le porteur de projet vient d'un pays hors Espace européen de la recherche)
- ✚ L'appel est ouvert à **tous les jeunes chercheurs qui sont en phase de montage ou de consolidation d'une équipe de recherche indépendante.**

Eligibilité

- ✚ **Pas de critère d'âge**
- ✚ **Pas de critère de nationalité**
- ✚ **Les candidats doivent avoir obtenu leur doctorat entre 2 et 12 ans avant la date d'ouverture de l'appel (le 20 juillet 2010)**
- ✚ **Deux catégories de chercheurs sont visées :**
 - a) « **Starters** » : **2-7 ans après le PhD**, chercheurs qui sont en phase de formation de leur équipe indépendante

b) « *Consolidators* » : 7-12 ans après le PhD, chercheurs qui sont en phase de consolidation de leur équipe indépendante

- ✚ Le porteur de projet devra mener son projet dans **une organisation d'accueil** située dans un des Etats membres de l'Union européenne ou dans un Etat associé. L'institution d'accueil devra confirmer son soutien au chercheur et à son projet dans une **lettre d'engagement** à inclure impérativement dans le dossier du candidat.

Soumission

Soumission en UNE SEULE étape par voie électronique, **via EPSS**.

Le **pré-enregistrement** est fortement recommandé, le plus tôt possible après l'ouverture de l'appel.

Le dossier à soumettre sera composé de deux sections :

Section 1 (10 pages plus les résumés) :

- **Potentiel pour devenir un leader scientifique** : 1 page
- **CV (incluant une fiche d'identité de financement)** : 2 pages
- **Track-record détaillé** : 2 pages
- **Résumé détaillé du projet scientifique (extended synopsis)** : 5 pages

Section 2 :

Description détaillée du projet scientifique (15 pages)

Annexes : la lettre d'engagement de l'institution d'accueil, le tableau éthique, la copie du diplôme

Evaluation

L'évaluation se fera en deux étapes. Seuls les dossiers sélectionnés à l'issue de l'étape 1 seront examinés en étape 2.

Etape 1 : Examen de la section 1

Etape 2 : Examen de tout le dossier **et audition à Bruxelles**

Le seul critère d'évaluation est le critère d'excellence.

Il se décline comme suit :

1. Potentiel du candidat (noté de 1 à 4)

2. Qualité du projet (noté de 1 à 4)

Les projets seront évalués sur la base de ces critères par 25 panels d'experts de haut niveau.

Calendrier

Trois dates limite pour répondre à l'appel :

- **14 octobre 2010** (17h00, heure de Bruxelles) - Sciences physiques et ingénierie
- **9 novembre 2010** (17h00, heure de Bruxelles) - Sciences de la vie
- **24 novembre 2010** (17h00, heure de Bruxelles) - Sciences humaines et sociales

Candidatures multiples

- ✚ Un porteur de projet ayant soumis sa candidature à l'appel **Starting Grants 2010** pourra postuler à nouveau l'année suivante si son projet a dépassé le seuil de qualité à l'issue de la première étape d'évaluation.
- ✚ Les candidats qui avaient soumis une proposition à l'appel **Starting Grants 2009** peuvent à nouveau déposer un dossier sans conditions.
- ✚ Les porteurs de projet ayant obtenu une subvention ERC **Starting Grants** pourront postuler aux appels **Advanced Investigator Grants** dès les deux dernières années de leur financement.
- ✚ Un porteur de projet ne pourra bénéficier que d'une seule subvention ERC à la fois.
- ✚ Un porteur de projet ne peut être associé qu'à une seule candidature par an aux appels ERC.
- ✚ Un porteur de projet ayant été membre de panel à l'ERC lors des précédents appels Starting grants 2007, 2009 ou 2010 ne pourra pas postuler à l'appel Starting Grants 2011.